

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1068<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 3 juin 2014,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre; M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Chantal Cara (en l'absence de Mme Francine Girard); la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Anne Bourhis (en l'absence de Mme Michèle Breton); les représentants de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les étudiants : Mme Julie Bélanger, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : Mme Marie-Claude Binette; Mme Louise Demers; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1068-5.1, de la Direction du programme de M.Sc. de l'École HEC Montréal : Mme Anne Bourhis, directrice; pour les délibérations CE-1068-5.2 et 5.3, du Département d'études anglaises de la Faculté des arts et des sciences : M. Robert Schwartzwald, professeur titulaire; pour la délibération CE-1068-5.4, du Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine : M. Réjean Couture, professeur titulaire; pour la délibération CE-1068-5.5, du Département de médecine de la Faculté de médecine : M. Yahye Merhi, professeur titulaire; pour la délibération CE-1068-5.7, de l'École de santé publique : M. Bryn Williams Jones, professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive, et Madame Lise Lamothe, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1068-5.8, de l'École de santé publique, Madame Lise Lamothe, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1068-5.9, du Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique : Mme Catherine Beaudry, professeure agrégée; pour la délibération CE-1068-5.10, du Département d'anesthésiologie de la Faculté de médecine : Mme Aline Boulanger, professeure agrégée de clinique; pour la délibération CE-1068-6.1, du Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marie-Pierre Bousquet, professeure agrégée; pour la délibération CE-1068-6.2, du Département de littérature comparée de la Faculté des arts et des sciences : M. Simon Harel, directeur; pour la délibération CE-1068-6.3, de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault, professeur agrégé et directeur des études de premier cycle

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : Mme Tania Saba; un étudiant : M. Robert Martin; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claude Mailhot; M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier (en l'absence du secrétaire général)

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

CE-1068-1 ORDRE DU JOUR

CE-1068-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1067<sup>e</sup> séance tenue le 13 mai 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions

5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1 École HEC Montréal
    - Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : répertoire de cours; création de l'option *Gestions et innovations sociales*
  - 5.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
    - Microprogramme en études internationales : modification à la structure
  - 5.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
    - Création d'un Microprogramme en études juives
  - 5.4 Faculté de médecine — Département de physiologie moléculaire et intégrative
    - 5.4.1 Programme de Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : modification à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Physiologie cardiovasculaire*
    - 5.4.2 Programme de Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : modification au règlement pédagogique et à la structure ; création de l'option *Physiologie cardiovasculaire*
  - 5.5 Faculté de médecine — Département de médecine
    - 5.5.1 Programme de Doctorat en sciences biomédicales : modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Médecine expérimentale* ; abolition de l'option *Générale*
    - 5.5.2 Programme de Maîtrise en sciences biomédicales : modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création des options : *Sciences cardiovasculaires*, *Médecine expérimentale* et *Éthique clinique* ; réactivation des options : *Orthophonie* et *Audiologie* ; abolition de l'option *Générale*
  - 5.6 Faculté de médecine — Département de pédiatrie
    - Microprogramme en éthique clinique pédiatrique : modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé (*Éthique clinique*)
  - 5.7 École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
    - 5.7.1 Programme de Maîtrise en bioéthique : modification au règlement pédagogique et à la structure; création des options : *Cheminement individualisé*, *Éthique et soins de santé*, *Éthique de la recherche* et *Éthique de la santé des populations*
    - 5.7.2 Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en bioéthique : modification au règlement pédagogique et à la structure; création des options : *Cheminement individualisé*, *Éthique et soins de santé*, *Éthique de la recherche* et *Éthique de la santé des populations*
    - 5.7.3 Microprogramme en bioéthique : modification au règlement pédagogique et à la structure
  - 5.8 École de santé publique — Département d'administration de la santé
    - 5.8.1 Création du programme de Maîtrise en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i)
    - 5.8.2 Création du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i)
  - 5.9 École Polytechnique
    - Programme de Maîtrise modulaire en génie industriel et programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) modulaire en génie industriel : modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Gestion de la technologie et de l'innovation*
  - 5.10 Faculté de médecine — Département d'anesthésiologie
    - Création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en Médecine de la douleur
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1 Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie
    - Création d'un programme de Mineure en études autochtones (1-081-4-0) et d'un Module en études autochtones (1-081-7-0)
  - 6.2 Faculté des arts et des sciences — Département de littérature comparée
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée (1-174-1-0)
  - 6.3 École Polytechnique
    - Modifications aux programmes de Baccalauréat
7. Évaluation des programmes : Plans d'action
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences
    - Programmes en géographie
    - Programmes en histoire
    - Programmes en littérature comparée
    - Programmes en littératures et langues modernes
  - 7.2 Département de Kinésiologie
    - Programme de Baccalauréat en kinésiologie

- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1068-2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1067<sup>e</sup> SÉANCE      CE-1068-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1067<sup>e</sup> séance tenue le 13 mai, tel que présenté.

CE-1068-3      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL      CE-1068-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1067<sup>e</sup> séance; le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1068-4      INFORMATION ET QUESTIONS      CE-1068-4

CE-1068-4.1      Composition de la Commission des études      CE-1068-4.1

On signale la nomination de nouveaux membres : membres d'office : M. Paul Lewis, doyen de la Faculté de l'aménagement, et Mme Louise Poirier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation (renouvellement); membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, chargée de cours à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement, et M. Luc Stafford, professeur agrégé au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences; membres étudiants : Mme Julie Bélanger, étudiante à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, Mme Joanie Martineau, étudiante au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, et M. Rodolphe Parent, étudiant au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1068-4.2      Processus d'admission et d'inscription      CE-1068-4.2

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription. Les dossiers des demandes d'admission au trimestre d'automne ont été traités, dont une proportion de 93 % des dossiers relatifs aux programmes de premier cycle (excluant les programmes de la Faculté de l'éducation permanente). Les autorisations d'inscription ont été émises pour l'ensemble des programmes (premier cycle et cycles supérieurs). Comparativement à l'année précédente, les résultats relatifs au processus d'inscription présentent une augmentation d'une proportion de 4,5 % pour le trimestre d'été 2014, et de 35 % au trimestre d'automne 2014 (considérant que le processus d'implantation du système Synchro était en cours à cette période l'année dernière).

CE-1068-5      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES      CE-1068-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.10.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit Mme Anne Bourhis, directrice de la Direction du programme de M.Sc. de l'École HEC Montréal.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, présente les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Robert Schwartzwald, professeur titulaire au Département d'études anglaises.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente les projets inscrits aux points 5.4, 5.5, 5.6 et 5.10; pour ces présentations, la Commission reçoit M. Réjean Couture, professeur titulaire au Département de physiologie moléculaire et intégrative (point 5.4); M. Yahye Merhi, professeur titulaire au Département de médecine (point 5.5); Mme Aline Boulanger, professeure agrégée de clinique au Département d'anesthésiologie (point 5.10).

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits aux points 5.7 et 5.8; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études (points 5.7 et 5.8), et M. Bryn Williams Jones, professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive (point 5.7).

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.9, la Commission reçoit M. Jean Dansereau, directeur de la Direction des affaires académiques et internationales de l'École Polytechnique, et Mme Catherine Beaudry, professeure agrégée au Département de mathématiques et de génie industriel.

CE-1068-5.1 École HEC Montréal

CE-1068-5.1

- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : répertoire de cours; création de l'option *Gestions et innovations sociales*

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-137

Une première version du projet mentionné en rubrique avait été présentée à la 1066<sup>e</sup> séance de la Commission des études, tenue le 15 avril 2014; l'étude du projet avait alors été suspendue, notamment en raison de questions portant sur l'intitulé de l'option proposée. Par la suite, le projet ayant été amendé par l'ajout de la création de trois cours, celui-ci a été ramené à la Sous-commission des études supérieures, qui a transmis une nouvelle recommandation à la Commission, avec une réserve sur l'intitulé de l'option, qu'elle suggère de centrer davantage autour de la notion des « innovations organisationnelles » (document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-137, page 1 : rapport de la Scésup).

La modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion propose principalement la création d'une option *Gestions et innovations sociales*; des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours (création de trois cours en lien avec la nouvelle option). L'option *Gestions et innovations sociales* vise la formation d'étudiants appelés à intervenir dans des organisations préoccupées par les questions liées à la justice sociale, à la démocratie économique, et au respect des limites écologiques (coopératives, organismes communautaires, services gouvernementaux, syndicats, ONG, entreprises sociales, etc.), ou intéressés par la création d'une organisation ou d'un organisme œuvrant dans ces contextes. Le fait d'utiliser le terme *gestions* au pluriel dans l'intitulé de l'option permet de souligner que la spécialisation proposée offre une formation à différents types et approches de gestion et valorise le pluralisme dans ce domaine. La nouvelle option pourra être suivie selon deux modalités. La modalité avec mémoire vise à familiariser l'étudiant à la démarche scientifique à travers la réalisation d'un projet de recherche; elle comporte 45 crédits, répartis selon 27 crédits de cours obligatoires (dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 15 à 18 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. La modalité avec projet supervisé prépare à la réalisation d'un projet professionnel à travers un projet d'intervention dans une organisation; elle comporte 45 crédits répartis selon 12 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet supervisé), de 27 à 33 crédits de cours à option et un maximum de 6 crédits de cours au choix. L'implantation de l'option est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-137.

Des précisions sont apportées sur le contexte et les objectifs de l'offre de formation proposée par la nouvelle option (explicités dans le document de présentation), ainsi que sur les raisons pour lesquelles les responsables du projet de programme ont choisi de maintenir le titre initialement proposé pour l'option. Principalement, on explique que le terme *gestions* utilisé au pluriel vient souligner la volonté de valoriser le pluralisme dans les pratiques de gestion et de s'adresser à différents types de gestion, et que le terme *innovations sociales* permet de rendre compte d'un ensemble de thématiques ou de dimensions autres que la dimension économique, dont, par exemple, les dimensions écologiques, sociales, politiques, etc. L'intitulé de l'option permet donc de refléter l'articulation entre une approche pluraliste de la gestion et la recherche d'innovations sociales, laquelle a déterminé les objectifs de l'option, et de souligner la préoccupation de cette formation en regard de l'innovation sociale en général, mais dans une perspective de gestion, proposant de travailler sur les outils théoriques et techniques nécessaires pour contribuer efficacement à ce type d'innovation, et définissant des approches alternatives quant à la façon de définir les liens entre l'activité de gestion et la communauté concernée (page 4 du document de présentation). Dans cette perspective, les termes suggérés d'*innovation* ou de *gestion organisationnelle* apparaissent réducteurs. Le choix de l'intitulé de l'option a également donné lieu à la consultation des professeurs et chercheurs experts dans ce

domaine ainsi que des organismes concernés. L'École demande donc à la Commission de considérer l'avis présenté quant au maintien de l'intitulé initialement proposé pour l'option.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, remarque que des réserves en regard de l'intitulé proposé par l'École ont été exprimées à deux reprises, par deux instances différentes. Il exprime également une réserve quant à cet intitulé, considérant, notamment, que celui-ci couvre un vaste champ d'études et d'expertises dans des domaines pour lesquels l'École HEC ne dispose pas d'offre de cours ou d'expertises d'enseignements. M. Boismenu propose de modifier l'intitulé de l'option pour celui de *Gestions dans le contexte des innovations sociales*; la proposition de modification est appuyée.

Le président, M. Raymond Lalande, prend note de la proposition de modification, et invite la Commission à considérer si elle souhaite l'intégrer à sa décision quant à la proposition de modification du programme; le vote n'étant pas demandé, la proposition de modification de l'intitulé de l'option est adoptée, à l'unanimité. M. Lalande invite la Commission à se prononcer sur le projet de modification au programme (structure et répertoire de cours); le vote n'étant pas demandé, le projet de modification est adopté, sous réserve de la modification demandée à l'intitulé de la nouvelle option créée dans ce cadre.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

- la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : répertoire de cours; création de l'option *Gestions et innovations sociales*, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-137, sous réserve;
- la Commission demande à l'École de modifier l'intitulé de l'option *Gestions et innovations sociales* comme suit : *Gestions dans le contexte des innovations sociales*.

CE-1068-5.2 Faculté des arts et des sciences — Direction

CE-1068-5.2

- Modification à la structure du Microprogramme en études internationales

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-138

La modification au Microprogramme en études internationales découle de la modification récente apportée aux programmes de Maîtrise et de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en études internationales, afin d'harmoniser les structures et de maintenir l'intégration de type "gigogne" entre ces programmes. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reportée au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-138.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme en études internationales, à la Faculté des arts et des sciences—Direction, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-138.

CE-1068-5.3 Faculté des arts et des sciences — Direction  
- Création d'un Microprogramme en études juives

CE-1068-5.3

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-139

Le Microprogramme en études juives propose une offre de formation permettant l'étude et l'approfondissement des connaissances dans ce domaine, mais dans un cadre multidisciplinaire qui réunit les sciences humaines, religieuses et sociales. Le Microprogramme proposé résulte de la collaboration entre la Faculté de théologie et de sciences des religions et cinq Départements de la Faculté des arts et des sciences, assurant une formation multidisciplinaire fondée sur la richesse des sciences humaines et sociales. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme, prévue au trimestre d'hiver 2015, donne lieu à la création de quatre nouveaux cours de sigle PLU. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-139.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, et le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean-Claude Breton, soulignent la qualité de la collaboration établie entre les deux Facultés dans le cadre de la préparation de ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en études juives, à la Faculté des arts et des sciences—Direction, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-139.

CE-1068-5.4 Faculté de médecine  
Département de physiologie moléculaire et intégrative

CE-1068-5.4

CE-1068-5.4.1 - Modification à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Physiologie cardiovasculaire*, au programme de Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative

CE-1068-5.4.1

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-140

La modification au programme de Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative propose principalement la création d'une option *Physiologie cardiovasculaire*; des modifications afférentes sont apportées à la structure (mise à niveau des options *Cheminement libre* et *Physiologie et biophysique moléculaires*) et au répertoire de cours du programme (création d'un cours de sigle PSL pour la rédaction du mémoire, 36 crédits). La nouvelle option proposée comporte 45 crédits, et veut permettre l'accès aux connaissances de base et aux ressources nécessaires pour développer un projet de recherche dans le contexte des connaissances de pointe du domaine cardiovasculaire. L'option permettra d'assurer une continuité entre les programmes de Maîtrise et de Doctorat, notamment en regard du passage accéléré du programme de Maîtrise au programme de Doctorat, suivis selon cette option. L'implantation de la nouvelle option et du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-140.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Physiologie cardiovasculaire*, au programme de Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative, au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-140.

- CE-1068-5.4.2 - Modification au règlement pédagogique et à la structure ; création de l'option *Physiologie cardiovasculaire*, au programme de Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative CE-1068-5.4.2

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-141

L'introduction, au programme de Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative, de la nouvelle option *Physiologie cardiovasculaire*, offerte également au programme de Maîtrise, s'inscrit en regard de la préoccupation d'assurer une continuité entre ces deux programmes, selon des objectifs de formation correspondants (voir délibération CE-1068-5.4.1 précédente). Les options du programme de Doctorat comportent 90 crédits. La présentation reportée au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-141.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et à la structure; création de l'option *Physiologie cardiovasculaire*, au programme de Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative, au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-141.

- CE-1068-5.5 Faculté de médecine — Département de médecine CE-1068-5.5

- CE-1068-5.5.1 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Médecine expérimentale* ; abolition de l'option *Générale*, au programme de Doctorat en sciences biomédicales CE-1068-5.5.1

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-142

La modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales porte principalement sur la création d'une option *Médecine expérimentale*; cette option remplacera l'option *Générale* actuelle, dont on propose l'abolition. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique, à la structure (modifications aux options *Orthophonie* et *Audiologie*, en lien avec leur réactivation dans le cadre du programme de Maîtrise) et au répertoire de cours du programme (création de deux cours de sigle MMD et création d'un cours de sigle SMC pour la thèse). La création de cette nouvelle option permettra de rehausser le niveau de la formation et de l'encadrement du programme, et de donner suite aux recommandations du Comité d'évaluation du programme. Chacune des options du programme comportent 90 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reportée au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-142.

En lien avec la présentation de ce projet, ainsi que des projets inscrits aux points 5.5.2, 5.6 et 5.7 (5.7.1 à 5.7.3) suivants, des éléments de contexte sont précisés. On rappelle que, lors de sa 1061<sup>e</sup> séance tenue le 15 octobre 2013, la Commission des études avait étudié un projet présenté par le Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, et proposant une modification au Microprogramme en éthique clinique pédiatrique et à l'option Éthique clinique pédiatrique du programme de Maîtrise en sciences biomédicales, par laquelle on remplacerait *Éthique clinique pédiatrique* par *Éthique clinique* dans les intitulés (CE-1061-5.3). L'étude du projet avait alors été suspendue, la Commission ayant estimé qu'une telle modification devrait donner lieu à une consultation plus large des unités et Facultés concernées par des contenus de formation liés à l'éthique ou à la bioéthique, et considérant qu'un comité de travail avait été mis sur pied par la FESP afin d'examiner les interfaces entre les programmes de la Faculté de médecine et ceux de l'École de santé publique en regard des contenus en éthique clinique, et les interfaces possibles avec des programmes relevant d'autres Facultés. Ce comité de travail était présidé par le vice-doyen et secrétaire de la FESP, M. Richard Patry. M. Patry explique que la Faculté de médecine et l'École de santé publique ont cherché à définir des contenus de cours selon une structure commune de base, et ont retenu

l'appellation *éthique clinique* pour des programmes de la Faculté de médecine, et l'appellation *éthique des soins de santé* pour des programmes de l'École de santé publique, considérant que l'on a voulu tenir compte des spécificités disciplinaires et des différences dans les modes de prestation des cours. Pour la suite des choses, des consultations ont été tenues auprès des facultés de Droit, des Arts et des Sciences, des Sciences infirmières et de Théologie et de sciences des religions, et, selon les cas, des cours ont été ou seront intégrés à des programmes dans le cadre de modifications mineures approuvées par délégation de pouvoirs.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Médecine expérimentale*; abolition de l'option *Générale*, au programme de Doctorat en sciences biomédicales, au Département de médecine de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-142.

CE-1068-5.5.2 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création des options : *Sciences cardiovasculaires*, *Médecine expérimentale* et *Éthique clinique*; réactivation des options : *Orthophonie* et *Audiologie*; abolition de l'option *Générale*, au Programme de Maîtrise en sciences biomédicales

CE-1068-5.5.2

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-143

La modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales propose principalement la création de trois nouvelles options —*Sciences cardiovasculaires*; *Médecine expérimentale*; *Éthique clinique*—, la réactivation des options *Orthophonie* et *Audiologie*, et l'abolition de l'option *Générale*. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme (création de huit cours). La modification au programme s'inscrit dans une démarche de rehaussement de la formation et de l'encadrement, par la mise à niveau des options et des contenus de formation. L'option *Médecine expérimentale* remplacera l'option *Générale* (abolie); l'abolition de cette option rend nécessaire la réactivation des options *Orthophonie* et *Audiologie* car ces spécialisations ne seront pas couvertes par la nouvelle option *Médecine expérimentale*. La nouvelle option *Sciences cardiovasculaires* répondra aux besoins de formation croissants dans ce domaine (auparavant couvert par l'option *Générale*), et permettra la reconnaissance de l'encadrement assuré par plusieurs professeurs-chercheurs et cliniciens en recherche cardiovasculaire. L'option *Éthique clinique* remplacera l'option actuelle *Éthique clinique pédiatrique*; cette option aborde la littérature en éthique clinique ainsi que des contenus de recherche en sciences biomédicales ou en sciences humaines liés aux aspects éthiques des soins. Chacune des options du programme comportent 45 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reportée au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-143.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création des options : *Sciences cardiovasculaires*, *Médecine expérimentale* et *Éthique clinique*; réactivation des options : *Orthophonie* et *Audiologie*; abolition de l'option *Générale*, au programme de Maîtrise en sciences biomédicales, au Département de médecine de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-143.



CE-1068-5.6	Faculté de médecine — Département de pédiatrie - Modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé ( <i>Éthique clinique</i> ), au Microprogramme en éthique clinique pédiatrique	CE-1068-5.6
<hr/>		
2014-A0033-1068 <sup>e</sup> -144		

La modification au Microprogramme en Éthique clinique pédiatrique propose principalement la modification de son intitulé pour celui de *Éthique clinique*. Cette modalité permettra de mieux répondre aux besoins des cliniciens, et d'arrimer la formation au fonctionnement de plusieurs unités d'éthique clinique institutionnelles établies dans le réseau de la santé de l'Université de Montréal et de son RUIS. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique et à la structure du programme, laquelle comporte 15 crédits répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-144.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé (*Éthique clinique*), au Microprogramme en éthique clinique pédiatrique, au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-144.

CE-1068-5.7	École de santé publique Département de médecine sociale et préventive	CE-1068-5.7
CE-1068-5.7.1	- Modification au règlement pédagogique et à la structure; création des options : <i>Cheminement individualisé, Éthique et soins de santé, Éthique de la recherche et Éthique de la santé des populations</i> , au programme de Maîtrise en bioéthique	CE-1068-5.7.1
<hr/>		
2014-A0033-1068 <sup>e</sup> -145		

La modification au programme de Maîtrise en bioéthique propose principalement la création de quatre options : *Cheminement individualisé; Éthique et soins de santé; Éthique de la recherche; Éthique de la santé des populations*; chacune des options comporte 45 crédits de cours. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique et à la structure du programme. La création d'options permettra d'inscrire de manière plus visible, dans la structure, les différents parcours spécialisés couverts par le programme. L'étudiant aura le choix de suivre un cheminement individualisé (en s'inscrivant à cette option), ou de s'inscrire dans l'une des trois options spécialisées. Le programme vise la formation de personnes ressources disposant d'une bonne connaissance théorique et pratique en bioéthique. Les contenus de formation veulent promouvoir et favoriser une réflexion structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la pratique clinique, de la recherche et de la santé des populations. Les options permettront de faire reconnaître une spécialisation de pointe, laquelle se trouve de plus en plus reconnue dans le domaine de la bioéthique et recherchée par les employeurs. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-145.

On prend note d'ajustements techniques au tableau de la structure du programme : le cours PLU 6043 devrait figurer dans le bloc 72E, et le cours SOI 6202 devrait figurer dans le bloc 73E.

Une discussion porte sur l'intitulé de l'option *Éthique de la recherche*. D'une part, il est mentionné que dans le cadre de la modification du programme de Maîtrise et du programme de DESS en bioéthique (projet inscrit au point 5.7.2 suivant), les responsables ont choisi cet intitulé de manière à rendre compte de la formation recherchée, laquelle concerne l'évaluation de l'ensemble des aspects éthiques de projets relevant non seulement du domaine de la santé mais également de différents domaines, et incluant des approches liées à la recherche avec des sujets humains, à la bioéthique ou au travail sur des comités d'éthique; cette approche tient compte de l'ensemble des expertises qui participent à cette formation. D'autre part, des avis sont présentés sur le fait que l'intitulé *Éthique de la*

*recherche* couvre un ensemble de domaines plus vaste que celui concerné par les programmes présentés. Considérant que la composition des comités d'éthique comporte, en général, un éthicien, mais également des chercheurs provenant de domaines et de champs d'études variés, il conviendrait de tenir compte de cette représentativité. Dans cette perspective, les intitulés *Éthique de la recherche en santé*, *Éthique de la recherche en santé et en service social*, et *Éthique de la recherche dans le domaine du vivant* sont proposés, à titre d'exemples. Le président, M. Raymond Lalande, propose que la Commission se prononce sur le projet de modification en tant que tel, et que, dans ce cadre, elle suggère à la Faculté de vérifier le libellé de l'intitulé de l'option *Éthique de la recherche*; la Commission convient de la modalité proposée.

Le président souligne le travail réalisé par la Faculté de médecine et par l'École de santé publique en regard du dossier présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

- la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et à la structure; création des options : *Cheminement individualisé*, *Éthique et soins de santé*, [*Éthique de la recherche*] et *Éthique de la santé des populations*, au programme de Maîtrise en bioéthique, au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-145;
- la Commission demande à l'École de vérifier le libellé de l'intitulé de l'option *Éthique de la recherche*.

CE-1068-5.7.2 - Modification au règlement pédagogique et à la structure; création des options : *Cheminement individualisé*, *Éthique et soins de santé*, *Éthique de la recherche* et *Éthique de la santé des populations*, au Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en bioéthique CE-1068-5.7.2

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-146

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en bioéthique propose principalement la création de quatre options : *Cheminement individualisé*; *Éthique et soins de santé*; *Éthique de la recherche*; *Éthique de la santé des populations*; chacune des options comporte 30 crédits de cours. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique et à la structure du programme; neuf cours (stages) de sigle BIE sont créés. Le programme de DESS constitue principalement une formation complémentaire pour les professionnels de la santé et de la santé publique. La modification proposée permettra de suivre le programme selon un cheminement plus flexible (notamment, par l'option *Cheminement individualisé*), et de mettre en évidence des parcours spécialisés (par la définition de trois options spécialisées), assurant une reconnaissance de la formation acquise dans des spécialisations de pointe. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-146.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

- la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et à la structure; création des options : *Cheminement individualisé*, *Éthique et soins de santé*, [*Éthique de la recherche*] et *Éthique de la santé des populations*, au Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en bioéthique, au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-146;
- la Commission demande à l'École de vérifier le libellé de l'intitulé de l'option *Éthique de la recherche*.

CE-1068-5.7.3 - Modification au règlement pédagogique et à la structure du Microprogramme en bioéthique CE-1068-5.7.3

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-147

La modification au Microprogramme en bioéthique découle d'une mise à jour du programme, notamment par l'ajout de deux cours complémentaires en éthique. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique et à la structure du programme. Le Microprogramme comporte 18 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. Il propose une formation de base et s'adresse aux professionnels et aux personnes intéressées au domaine de la bioéthique, qui souhaitent approfondir des réflexions d'ordre éthique et se doter d'outils pour améliorer la qualité de leur travail. Le Microprogramme peut également constituer une année préparatoire pour les étudiants qui détiennent une Maîtrise dans un autre domaine et qui envisagent de compléter un programme de Doctorat en bioéthique, en vue d'une carrière de chercheur ou de consultant en bioéthique. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-147.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et à la structure du Microprogramme en bioéthique, au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-147.

CE-1068-5.8 École de santé publique CE-1068-5.8  
Département d'administration de la santé

CE-1068-5.8.1 - Création du programme de Maîtrise en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i) CE-1068-5.8.1

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-148

Le programme proposé de Maîtrise en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i) permettra de structurer la formation actuellement offerte dans le cadre d'une option du programme de Maîtrise en administration des services de santé. Le programme proposera une spécialisation dans le domaine de la gestion de la qualité et de la sécurité des soins et des services offerts aux patients. La formation couvrira des contenus liés aux contextes juridique, politique, culturel et organisationnel des soins de santé, ainsi qu'aux outils d'évaluation de la qualité (situations à risque, diagnostic de problèmes, définition de modalités de solution et d'amélioration, etc.). Les objectifs du programme —lequel constituera le seul programme de Maîtrise offert au Québec dans ce domaine— visent la formation de gestionnaires de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé, tant aux niveaux provincial et canadien qu'international; le développement de modalités d'échange et de comparaison entre des systèmes de santé ayant construit leur profil de gestion de la qualité et des risques différemment; l'établissement d'un réseau de professionnels de haut calibre au niveau international (le programme de Maîtrise accueillant des étudiants provenant de différents pays). La structure du programme comporte 45 crédits de cours obligatoires; l'implantation est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-148.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de Maîtrise en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i), au Département d'administration de la santé de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-148.

- CE-1068-5.8.2 - Création du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i) CE-1068-5.8.2

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-149

Le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i) remplacera le programme de DESS de la qualité en santé (2-770-14), et s'inscrira en complémentarité au programme de Maîtrise correspondant (voir délibération CE-1068-5.8.1 précédente), selon la structure d'intégration de type gigogne. Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires; son implantation est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-149.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i), au Département d'administration de la santé de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-149.

- CE-1068-5.9 École Polytechnique CE-1068-5.9
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Gestion de la technologie et de l'innovation*, au programme de Maîtrise modulaire en génie industriel et au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) modulaire en génie industriel

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-150

La modification au programme de Maîtrise modulaire en génie industriel et au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) modulaire en génie industriel porte principalement sur la création d'une option *Gestion de la technologie et de l'innovation*. Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours (création de quatre cours de sigle IND) de ces programmes. L'option *Gestion de la technologie et de l'innovation* vise la formation de gestionnaires œuvrant à la fine pointe des pratiques de gestion appliquées selon une approche plus large qui intègre l'innovation à l'application de stratégies de succès. La nouvelle option remplace une option déjà existante de ces programmes ; le nouvel intitulé et la mise à jour des contenus et thématiques de formation veulent assurer l'actualisation de cette offre de formation déjà très populaire auprès des étudiants de l'École. Le programme de Maîtrise suivi selon cette option comporte 45 crédits, répartis selon un module obligatoire de 15 crédits, un module de spécialisation de 15 crédits et un module d'intégration de 15 crédits. Selon la règle de l'École, l'étudiant qui a réalisé le module obligatoire et le module de spécialisation peut obtenir un DESS en génie industriel, option *Gestion de la technologie et de l'innovation*. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-150.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création de l'option *Gestion de la technologie et de l'innovation*, au programme de Maîtrise modulaire en génie industriel et au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) modulaire en génie industriel, à l'École Polytechnique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-150.

CE-1068-5.10 Faculté de médecine — Département d'anesthésiologie CE-1068-5.10  
- Création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en Médecine  
de la douleur

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-151

Le programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en Médecine de la douleur propose une formation dans cette surspécialisation, axée sur la prévention, l'évaluation, le diagnostic, le traitement et la réadaptation des patients aux prises avec des douleurs aiguës et chroniques associées ou non à un cancer, et ce, à tous les âges de la vie. Dans cette perspective, le médecin surspécialisé en médecine de la douleur doit posséder une solide connaissance des principes généraux de la médecine et de la chirurgie, ainsi que des connaissances et des aptitudes liées plus particulièrement aux domaines de la psychiatrie, de la toxicomanie, de la neurologie, de la physiothérapie, de la rhumatologie, de la pédiatrie, de la gériatrie, de l'oncologie, des soins palliatifs, de l'orthopédie, de la gastroentérologie, de l'obstétrique/gynécologie, de la radiologie et de la pharmacologie. Le programme est d'une durée de deux années, divisées en stages cliniques obligatoires et optionnels. Au cours de la deuxième année de la formation, le résident doit réaliser un projet de recherche, un projet d'assurance qualité ou un projet éducatif. Au cours des sept dernières périodes de sa formation, le résident est appelé à effectuer un suivi de clientèle. Le programme de surspécialité peut être combiné au programme de cliniciens chercheurs. Les résidents inscrits au programme de cliniciens chercheurs doivent obligatoirement s'inscrire au programme de Maîtrise (M.Sc.) ou de Doctorat (Ph.D.). Dans ce cas, une troisième année est nécessaire pour répondre aux exigences du programme de formation de cliniciens chercheurs. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'été 2014 (juillet). La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-151.

L'établissement du programme présenté répond à une demande du Collège Royal de médecine. On observe que la problématique de la douleur dans un contexte médical ou de soins de santé peut concerner ou intéresser diverses autres disciplines (dont les sciences infirmières, la médecine dentaire, la kinésiologie, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en Médecine de la douleur, au Département d'anesthésiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-151.

CE-1065-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1065-6

En l'absence du vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, le président, M. Raymond Lalande, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Marie-Pierre Bousquet, professeure agrégée au Département d'anthropologie (point 6.1), et M. Simon Harel, directeur du Département de littérature comparée (point 6.2).

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.3, la Commission reçoit M. Yves Boudreault, professeur agrégé et directeur des études de premier cycle de l'École Polytechnique.

CE-1068-6.1 Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie CE-1068-6.1  
- Création d'un programme de Mineure en études autochtones (1-081-4-0) et d'un  
Module en études autochtones (1-081-7-0)

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-152, 152.1

La création d'un programme de Mineure et d'un module en études autochtones propose une formation de spécialisation complémentaire dans ce champ d'études qu'il apparaît important de couvrir à l'Université de Montréal. Considérant les expertises déjà présentes dans ce domaine, le projet

présenté a été préparé en collaboration avec les Départements offrant des contenus de formation dans ce domaine, ainsi qu'avec d'autres Facultés, dont la Faculté de droit. La proposition constituera donc des offres de formation interdisciplinaire qui relèveront administrativement du Département d'anthropologie de la FAS. La préparation du projet a donné lieu à diverses consultations (dont un sondage auprès des étudiants), ainsi qu'à l'évaluation des contextes, général et institutionnel, relatifs aux études autochtones, et du contexte et de la situation des programmes de formation en études autochtones au Canada. Les objectifs des programmes proposés visent principalement à : favoriser la connaissance des réalités autochtones et de leurs impacts; développer, à l'Université, un milieu accueillant pour les Autochtones (actuellement sous-représentés); favoriser les échanges avec les autres universités offrant des programmes en études autochtones; assurer une formation en études autochtones pour les étudiants appelés à interagir avec les réalités autochtones dans leur futur milieu de travail (organismes autochtones, organismes gouvernementaux, milieux communautaire ou humanitaire). La structure des programmes prévoit deux blocs de spécialisation : *Autochtones du Canada* et *Autochtones du monde*; cette approche constituera l'une des particularités du programme, comparativement aux programmes offerts par d'autres institutions. Le programme de Mineure comporte 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option —dont de 3 à 6 crédits de stages. Le Module comporte 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option —pouvant inclure un stage de 3 crédits. Trois cours, spécifiques à ces programmes, de sigle AUT sont créés (AUT 2500—*Travail en contextes autochtones*; AUT 3001—*Stage individuel*; AUT 3002—*Stage collectif*). La présentation reporte au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-152.

On souligne la qualité de la collaboration qui a eu cours avec les Facultés et Départements concernés au cours de la préparation du projet de programmes. Étant donné l'intérêt manifesté par d'autres Facultés, dont la Faculté de médecine, la Faculté de musique et l'École de santé publique, il est mentionné que la Faculté des arts et des sciences a considéré l'éventualité de collaborations diversifiées. En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur les modalités relatives aux stages et à leur disponibilité, indiquant qu'il s'agira principalement de stages d'observation, et sur la flexibilité prévue à la structure des programmes de manière à faciliter le cheminement et le choix des cours à option.

La Commission souligne l'intérêt de la proposition de programmes présentée, et félicite la Faculté pour le travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineure en études autochtones (1-081-4-0) et d'un Module en études autochtones (1-081-7-0), — comportant la création du sigle AUT —, au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-152.

CE-1068-6.2 Faculté des arts et des sciences — Département de littérature comparée CE-1068-6.2  
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en études  
cinématographiques et littérature comparée (1-174-1-0)

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-153, 153.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée découle, en partie, des conclusions du rapport du comité d'experts externes mandatés dans le cadre du processus d'autoévaluation des programmes du Département de littérature comparée, remis en décembre 2012, et s'inscrit dans une démarche d'actualisation des offres de formation développées par ce Département, et de leur transformation afin de développer la discipline de la littérature au premier cycle, et en regard de la poursuite des études au niveau des cycles supérieurs et de la persévérance aux études dans ce domaine. Dans cette perspective, la formule des programmes de baccalauréat bidisciplinaire n'apparaît plus appropriée en regard de l'évolution et du développement de la discipline, et en regard des besoins afférents de

formation. Le projet de modification propose donc de transformer le programme de baccalauréat bidisciplinaire actuel en un programme de Baccalauréat spécialisé en littérature comparée. Ce programme permettra d'assurer une formation spécialisée, cohérente et structurée, en littérature comparée, répondant aux développements les plus récents de la discipline, tels qu'articulés à l'intérieur des quatre axes développés au Département (réflexion systématique et interdisciplinaire sur la littérature et le savoir; traditions littéraires et comparées; rapports interculturels; liens entre littérature et médias), et favorisant un apprentissage intensif des langues (de 12 à 21 crédits du programme). La pertinence d'instaurer un programme spécialisé se pose également en regard de l'affirmation et de la visibilité de la formation au premier cycle dans cette discipline, ainsi que de la situation géographique et culturelle du contexte montréalais, et des orientations institutionnelles en internationalisation. La structure du programme comporte 15 crédits de cours obligatoires et 75 crédits de cours à option (dont de 3 à 21 crédits spécifiques à chacun des quatre axes de formation), et prévoit un cheminement *honor* encadré à l'intérieur de deux blocs de cours distincts (Blocs 70 V [maximum de 9 crédits] et 70 W [maximum de 3 crédits de cours de niveau 6000]); ce cheminement est accessible aux étudiants ayant réussi au moins 54 crédits du programme en maintenant une moyenne cumulative de 3,7. La présentation reportée au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-153.

On prend note de remplacer, dans le bloc 70G, le cours SRL 1025, qui a été aboli et remplacé par le cours équivalent REL 1930.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée (1-174-1-0) [devenant *Baccalauréat spécialisé en littérature comparée* (1-140-1-0)], et comportant la création d'un cheminement *Honor* dans le programme, au Département de littérature comparée de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-153.

CE-1068-6.3 École Polytechnique

CE-1068-6.3

- Modifications aux programmes de Baccalauréat

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-154

Les modifications apportées à divers programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique concernent principalement les programmes suivants : Génie chimique (remplacement des orientations du programme par des axes de spécialisation et établissement d'une orientation personnalisée); Génie électrique (retrait du contingentement de la concentration *Systèmes embarqués en aérospatiale*; restructuration de deux blocs de cours de la concentration *Télécommunications*, fusionnés en un seul bloc); Génie logiciel (concentration *Multimédia* : mise à jour du cours INF 4715—*Applications multimédia interactives*, devenu LOG 4715—*Conception de jeux vidéo*); Génie informatique (concentration *Systèmes embarqués en aérospatiale*, orientations *Multimédia*, *Réseautique*, *Informatique médicale* et *Informatique embarquée* : retrait et ajout de cours); Génie civil (retrait et remplacement de cours); Génie géologique (ajout d'un cours de projet intégrateur de quatrième année : GLQ 4700—*Projet de conception en génie géologique*); Génie des mines (orientation *Ouvrages et construction* : ajout d'un nouveau cours CIV 8410); Génie industriel (orientation *Production à valeur ajoutée* : abolition et modification de cours; ajout de deux nouveaux cours). Une modification est également apportée au Microprogramme de premier cycle, par l'ajout de stages en ingénierie (Ingénierie I, II, III, IV); cette modification découle principalement des nouvelles exigences définies par l'Ordre des ingénieurs du Québec. En raison des ajustements demandés, les facultés de génie ont modifié le nombre de crédits de stages suivis au terme de la formation pour les programmes coopératifs, passant de 3 à 9 crédits; la modification apportée permet à l'École d'ajuster les modalités de ces stages en conséquence. La présentation reportée au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-154.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-154.

CE-1068-7 Évaluation des programmes : Plans d'action

CE-1068-7

Le président, M. Raymond Lalande, invite les représentants de la Faculté et du Département concernés à présenter les plans d'action relatifs au processus institutionnel d'évaluation des programmes. Il rappelle que ces documents sont déposés à la Commission pour information.

CE-1068-7.1 Faculté des arts et des sciences

CE-1068-7.1

- Programmes en géographie
- Programmes en histoire
- Programmes en littérature comparée
- Programmes en littératures et langues modernes

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-155 à 158, 155.1 à 158.1

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les plans d'action pour les programmes des disciplines suivantes : Géographie, Histoire, Littérature comparée et Littératures et langues modernes, se reportant aux documents 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-155 à 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-158. Les documents 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-155.1 à 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-158.1 portent sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les plans d'action de la Faculté des arts et de sciences pour les programmes de Géographie, d'Histoire, de Littérature comparée et de Littératures et langues modernes, conformément aux documents 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-155 à 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-158.

CE-1068-7.2 Département de kinésiologie

CE-1068-7.2

- Programme de Baccalauréat en kinésiologie

---

2014-A0033-1068<sup>e</sup>-159, 159.1

Le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, présente le plan d'action relatif au programme de Baccalauréat en kinésiologie, se reportant au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-159. Le document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-159.1 présente le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action du Département de kinésiologie pour le programme de Baccalauréat en kinésiologie, conformément au document 2014-A0033-1068<sup>e</sup>-159.

CE-1068-8 AFFAIRES DIVERSES

CE-1068-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.



CE-1068-9 PROCHAINE SÉANCE

CE-1068-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 23 septembre 2014, à 14 heures.

CE-1068-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1068-10

La séance est levée à 16 heures 10.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 23 septembre 2014 – délibération CE-1069-2

La présidente

Le secrétaire

Louise Béliveau

Alexandre Chabot